

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 5
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 11/12/2017

Le 18 décembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Monique RONGEON (Remplace Richard PACCAUD), Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Christian BAISE (Représenté par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Yann GALLAY), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Richard PACCAUD (Remplacé par Monique RONGEON), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE.

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2018 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Il est précisé au Conseil que conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Selon l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessous seront inscrits au budget primitif lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant et la destination des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du **Budget Principal primitif 2018** sont les suivants :

Chapitre	Code opération	Libellé opération	Code Compte	Montant prévu au BP 2017	Montants 2018 = 1/4 du montant 2017
23 - Immobilisations en cours	102	Crèche de Montfray - Fareins	2313	734 400.00	183 600.00
total opération 102				734 400.00	183 600.00
20 - Immobilisations incorporelles	49	Travaux de bâtiments	2031	50 000.00	12 500.00
23 - Immobilisations en cours	49	Travaux de bâtiments	2313	678 400.00	169 600.00
23 - Immobilisations en cours	49	Travaux de bâtiments	2314	23 500.00	5 875.00
total opération 49				751 900.00	187 975.00
20 - Immobilisations incorporelles	56	Acquisition de matériel	2051	26 900.00	6 725.00
21 - Immobilisations corporelles	56	Acquisition de matériel	21571	20 000.00	5 000.00
21 - Immobilisations corporelles	56	Acquisition de matériel	2158	21 900.00	5 475.00
21 - Immobilisations corporelles	56	Acquisition de matériel	2183	13 170.00	3 292.50
21 - Immobilisations corporelles	56	Acquisition de matériel	2184	5 000.00	1 250.00
total opération 56				86 970.00	21 742.50
21 - Immobilisations corporelles	57	Requalification des ZI	2151	89 000.00	22 250.00
23 - Immobilisations en cours	57	Requalification des ZI	2314	363 000.00	90 750.00
total opération 57				452 000.00	113 000.00
23 - Immobilisations en cours	75	Equipements sportifs nouveau collège-travaux	2313	187 000.00	46 750.00
total opération 75				187 000.00	46 750.00
23 - Immobilisations en cours	92	Historial du Curé d'Ars	2313	87 000.00	21 750.00
total opération 92				87 000.00	21 750.00
				2 299 270.00	574 817.50

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du **Budget Principal primitif 2018**, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2017.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017 A Trévoux, le 18/12/2017

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171218-2017C132-FI

Affichage le :

26 DEC. 2017

Le Président,
Bernard GRISON

